

Extrait du registre des délibérations

Délibération 2024-001

Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heure trente minutes, les membres du Conseil d'administration du CIAS, régulièrement convoqué se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie de Villemur-sur-Tarn, sous présidence de Monsieur Jean-Marc DUMOULIN - Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 03 avril 2024, suite à la réunion du 02 avril 2024 où le quorum n'a pas été atteint.

**Participants**

**Présents :**

Mme Florence DELTORT, M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Isabelle GAYRAUD, M. Sébastien GIMENEZ, Mme Katia GUERRERO, Mme Anne-Marie TRIAIRE SVOBODNY

**Absents :**

Mme Sonia BLANCHARD ESSNER, M. Frédéric BONNAFOUS, Mme Flore DU BOIS DE MAQUILLE, M. Pierre FRONTON, Mme Nathalie GUYOMARD, Mme Sylvie MATTE, Mme Simonne RADIX, Mme Christel RIVIERE, M. Didier ROUX, M. Robert SABATIER.

**Membres ayant donné pouvoir :**

M. Thierry ASTRUC a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN

**Secrétaire de séance :**

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 17 | Membres présents - 06 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 10

**Exposé**

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal en date du 27 novembre 2023 à l'approbation du Conseil d'Administration.

**Décision**

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le Procès-verbal du 27 novembre 2023 présenté en annexe ;
- **De mandater** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente délibération.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

**Résultats du vote**

Votants - 07 | Pour - 07 | Contre - 00 | Abstention - 00

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Secrétaire de séance,

Florence DELTORT

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le

**Affiché le**

**17 AVR. 2024**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN

